PROPYZAMIDE : LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION

Limiter son impact environnemental pour un désherbage durable des graminées en vigne.

3 règles de base

1 dose de propyzamide
à 1,875L par hectare et par an

Ne pas appliquer sur un sol
saturé en eau ou trop sec
pour éviter le ruissellement

Application
de mi-novembre à février

Les bonnes pratiques agronomiques pour limiter les transferts vers les eaux de surface

Bon entretien des
bandes enherbées
5 mètres

Optimiser la qualité
de pulvérisation

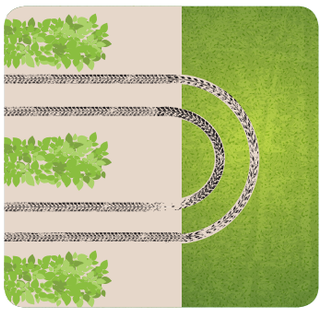

Enherber
les tournières

Porter une attention
particulière
aux conditions
d'application

Kerb™ FLO **:** SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable), contenant 400 g/L de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences). AMM N° 8400574 - Dow AgroSciences SAS. Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ; EUH208 - Contient 2-Naphthalenesulfonic acid, 6-hydroxy-, polymer avec du formaldehyde et du methylphenol, sel de sodium ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la règlementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage ; P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ; P391 - Recueillir le produit répandu.

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S, 6 rue Jean-Pierre Timbaud, Immeuble Le Campus, 78180 Montigny le Bretonneux. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0 800 470 810. ®TM Marque de The Dow Chemical Company ('Dow') ou d'une société affiliée.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

Juillet 2019

CORTEVA™ agriscience

Visitez www.corteva.fr

® ™ Marques déposées de DuPont, Dow AgroSciences et Pioneer et de leurs sociétés affiliées ou de leurs propriétaires respectifs

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Mailing_PROPYZAMIDE_vigne.indd 1 08/07/2019 09:40